

FÊTE DU TRAVAIL DE 2020

CAHIER DE DOLEANCES DES TRAVAILLEURS DU BENIN

Le monde entier célèbre ce premier mai 2020 la fête du travail dans un contexte particulier : Celui induit par le COVID 19, un virus qui a fini par révéler les limites de nos certitudes, de nos systèmes de protection et l'ordre social issu de la mondialisation.

En prélude à la commémoration de cette fête, les travailleuses et travailleurs du Bénin, réunis au sein des confédérations et centrales syndicales à savoir, la CSA-BENIN, la CGTB, la COSI-Bénin, l'UNSTB, la CSUB et la CSPIB viennent par le présent cahier de doléances, à leur corps défendant, sacrifier à la tradition en soumettant, au gouvernement et au patronat du Bénin, les préoccupations principales et prioritaires du monde du travail.

En effet, la crise sanitaire mondiale liée au coronavirus s'accompagne d'ores et déjà de graves conséquences sociales qui pèsent fortement sur les travailleurs du monde en général et plus particulièrement sur ceux du Bénin. Pour les travailleuses et travailleurs du Bénin, cette crise sanitaire constitue une occasion pour relancer un dialogue social franc et sincère afin de sauver l'entreprise et les travailleurs de la crise économique qui s'annonce. C'est pourquoi, en dépit des engagements non tenus du gouvernement et du dialogue social qui peine à se concrétiser depuis quelques mois, les centrales et confédérations syndicales ont décidé de prouver une fois encore leur bonne foi en présentant les doléances des travailleuses et travailleurs du Bénin.

SM

Le gouvernement et les employeurs sont appelés à profiter du contexte actuel pour reprendre langue avec les travailleurs en vue d'améliorer d'une part, la productivité dans tous les secteurs et d'autre part, un mieux-être aux travailleurs, toute chose qui concoure à la justice sociale considérée comme mandat de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). C'est pourquoi nous saissons la présente occasion solennelle de célébration de la fête internationale du travail pour lancer, un vibrant appel au gouvernement pour qu'il apporte, de façon urgente, la preuve de sa volonté réelle de trouver des solutions idoines aux légitimes et vieilles revendications des travailleurs, afin d'instaurer une justice sociale et une paix durable, toute chose indispensable au développement économique et social du Bénin.

Dans cette perspective, les confédérations et centrales syndicales, signataires du présent cahier de doléances, veulent rompre avec la tradition de l'énumération classique des doléances, pour adopter un nouveau paradigme axé sur les préoccupations fondamentales et transversales, qui pourraient faciliter le règlement des problèmes qui minent le monde du travail et plongent le peuple béninois dans l'inquiétude.

Ainsi, au titre de l'année 2020, les préoccupations urgentes des travailleurs se présentent comme suit :

- 1- Le respect par le gouvernement et le patronat, des différents engagements pris dans la Charte nationale du dialogue social notamment en ce qui concerne le gouvernement, la consultation des organisations syndicales sur les projets de réforme ou programme de développement tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article 6 de la charte nationale du dialogue social ;
- 2- La relance d'un dialogue social franc, sincère et inclusif à travers le fonctionnement régulier de son mécanisme institutionnel ; *f*
SNI

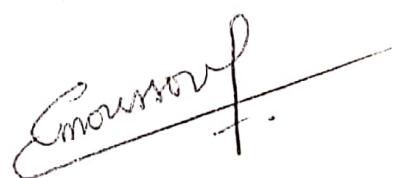
- 3- L'implication des organisations syndicales des travailleurs dans les structures de gestion de l'ARCH et sa généralisation en vue de la promotion de la protection sociale pour tous ;
- 4- La hiérarchisation des salaires minima, l'augmentation du SMIG et la revalorisation du point indiciaire des agents de l'Etat pour tenir compte du coût de la vie ;
- 5- L'engagement sans délai d'une concertation avec les organisations syndicales sur les mesures de protection des travailleurs contre le COVID 19 dans le cadre de l'assouplissement des mesures de restriction en vigueur depuis le 17 mars 2020 ;
- 6- La prise en compte effective des propositions contenues dans le mémorandum conjoint des organisations des employeurs et des travailleurs relatif aux mesures d'atténuation des effets du COVID 19 et de relance économique en date du 21 avril 2020 ;
- 7- La prise de mesures pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et l'instauration de mesures fiscales incitatives en faveur des micros et petites entreprises ;
- 8- La célérité dans la prise des actes de carrière et leurs effets financiers immédiats ainsi que les rappels y afférents pour tous les travailleurs ;
- 9- L'arrêt des liquidations et des privatisations des sociétés comme la SONACOP, PAPME, BENIRAIL etc. et la définition d'un plan de redressement desdites entreprises en vue de leur sauvetage.
- 10- L'évaluation de la mise en œuvre et des effets des lois querellées par les travailleurs à savoir : la loi n° 2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin, la loi n° 2018-*J*

34 du 05 octobre 2018 modifiant et complétant la loi n°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin, la loi n°2018-35 modifiant et complétant la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique au Bénin, les dispositions du Code pénal restreignant l'exercice des libertés publiques en vue de leur relecture ou de leur abrogation pure et simple conformément aux engagements du Chef de l'Etat;

11- L'organisation effective des élections professionnelles en 2020 ;

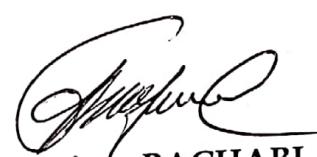
Fait à Cotonou, le 30 Avril 2020

Ont signé :



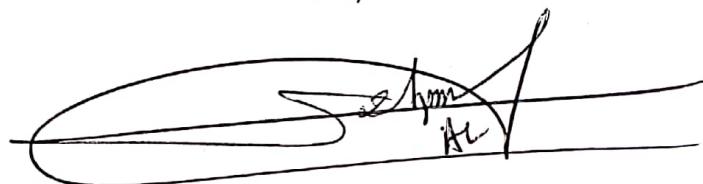
Anselme AMOUSSOU

SG/CSA-BENIN



Moudassirou BACHABI

SG/CGTB



K. Appolinaire AFFEWE

SG/UNSTB



Clarisse FANDY GNANHOUI

SG/CSPIB



Christophe HOUSSIONON

SG/CSUB